



Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Madame la Ministre de l'Outremer
Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique

Paris, le 27 avril 2020

Objet : situation des départements d'outre-mer

Madame la Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La FGF-FO tient à vous alerter sur la situation des départements d'outre-mer dans cette période de pandémie du COVID-19.

Je précise que ce courrier fait suite à plusieurs visioconférences avec nos sections départementales de la fédération de l'Océan indien, des Antilles et de Guyane.

Concernant la situation de ces départements, comme vous devez le savoir, on dénombre plus de 1230 personnes contaminées et 30 décès. Pour certains d'entre eux, le pic épidémique n'est pas encore atteint, ce qui soulève de fortes et légitimes inquiétudes pour les jours et semaines à venir.

Je me dois de vous indiquer que, dans plusieurs départements, les stocks de masques utilisés en début d'épidémie étaient inutilisables car dans un état de décrépitude avancé, voire moisissés et irrespirables.

Les premières livraisons doivent impérativement être rapidement renouvelées car la pénurie de matériels de protection va très vite être atteinte, notamment si le déconfinement était confirmé pour le 11 mai dans ces départements. De plus, les précédentes livraisons de matériel ayant été effectuées majoritairement par voie maritime, il y a une obligation à anticiper pour prendre en compte les délais d'acheminement.

Obligation renforcée car, pour certains d'entre eux, l'épidémie COVID-19 se double en ce moment d'une épidémie de Dengue.

Je me permets également de vous alerter sur les difficultés rencontrées notamment aux Antilles, en Guyane et à Mayotte, en termes d'alimentation et d'eau potable. De fait, les conditions de santé et d'hygiène sont bien plus difficiles qu'en métropole, sans compter les tensions sociales que cela peut générer.

Enfin, concernant particulièrement Mayotte dont une majorité de la population est de confession musulmane, la période de jeûne du Ramadan qui s'est ouverte le 24 avril prochain, propice à des rassemblements familiaux, suscite quelques inquiétudes.

A Mayotte également, les agents placés en Autorisation Spéciale d'absence ne perçoivent plus les tickets restaurants, ce qui n'est pas acceptable.

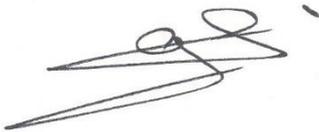
Un dernier point doit obtenir une réponse précise, les congés bonifiés. Pour FO, aucun agent ne doit perdre ses congés bonifiés. Il doit pouvoir les reporter, sans aucune condition, dès lors que la situation redeviendra normale notamment en termes de déplacement. Une instruction précise doit être apportée aux services.

Madame la Ministre, Monsieur le secrétaire d'Etat, force est de constater, à ce stade, que nos collègues ultramarins sont loin d'avoir tous les moyens matériels pour faire face à la situation actuelle et encore moins au déconfinement annoncé.

Dans certains départements, de nombreux présidents de collectivités ont déjà refusé de rouvrir les écoles le 11 mai.

Pour la FGF-FO, attachée à un cadre national de l'activité des services publics, les circonstances exceptionnelles que nous vivons nécessitent que les particularités de l'outremer soient prises en compte dans cette période de confinement et dans le cadre de sa sortie.

Comptant sur une réponse de votre part, nous vous prions de croire, en nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Grolier', written in a cursive style.

Christian Grolier, secrétaire général de la FGF-FO